

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 23 JANVIER 2009

## 1. PREALABLE

Conseil à caractère « exceptionnel »

## 2. DECISION DE L'ENTREPRISE S.G.E. A SON INSTALLATION SUR LA COMMUNE

Cette société, basée jusqu'alors à La Prugne, a rediscuté avec les élus de cette commune, prospecté plusieurs communes du département de la Loire, de la Haute-Loire, afin de trouver des locaux plus adaptés et plus propices à un redéploiement d'activité souhaité par le chef d'entreprise.

La mise en action de différents acteurs (Site de Proximité et Mairie, notamment), les tractations rapides, une réactivité tant logistique que financière, ont convaincu l'entreprise S.G.E., de choisir le site de Saint Just-en-Chevalet pour y transférer son activité. L'effectif à ce jour de seize salariés va ainsi être conservé voire augmenté, le personnel actuel conservant son emploi.

Le local industriel communal jouxtant l'usine M.V.P. va leur être vendu.

Dans l'attente, une convention d'occupation à titre gracieux leur permet de commencer rapidement des travaux conséquents.

L'acte notarié de vente interviendra rapidement, dès que le terrain périphérique aura été définitivement déterminé.

De plus, dans le cadre du classement de la commune en zone de revitalisation rurale (Z.R.R.), une exonération de taxe professionnelle pour une durée de cinq années est octroyée à S.G.E. A noter que la commune récupère une partie de cette exonération provisoire. Il s'agit là encore d'offrir une offre compétitive par rapport à d'autres territoires éloignés bénéficiant d'atouts non négligeables pour la société.

## 3. VENTE DE PARCELLES DU DOMAINE COMMUNAL A DES PARTICULIERS

Suite à différentes enquêtes publiques traitant de la régularisation de divers dossiers, le prix de vente de très petites parcelles du domaine communal à des particuliers est ainsi fixé (délaisés cde voirie, ...)

- o Stephen BARRETT - l'Allée : 0,15 € par m2
- o Jérôme PATAIN - le Champ de Foire : 5 euros par m2
- o Joël PION - chemin du Grizolet : 0,15 €.

Prochaine séance vendredi 30 janvier 2009.